



## **AIDE SOLIDAIRE AUX VACANCES**

« ADULTES ET FAMILLES »

- Exercice 2024 -

Dossier à retourner avant le 31 janvier 2025

< Pour bénéficier de cette aide, il faut être inscrit à la CMCAS de Thionville le jour du départ au plus tard >

### **Ouvrant Droit**

NIA : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Email : ..... Tél. : .....

J'atteste être inscrit à la CMCAS de Thionville depuis plus d'une année

- | SLV                                      |
|--|
| <input type="checkbox"/> 01 – Thionville |
| <input type="checkbox"/> 02 – Cattenom   |
| <input type="checkbox"/> 03 – Joeuf      |
| <input type="checkbox"/> 04 – Réhon      |

### **Description du séjour**

Type de séjour :  CCAS  Autre (à préciser) .....

Dates du séjour : du ..... au .....

Lieu du séjour : .....

Date de la demande : ..... Signature de l'ouvrant-droit :

Cette aide n'est pas cumulable avec les Chèques Vacances ou Macartevacances la même année.

### **Justificatifs à fournir**

Avis d'imposition de l'année N-1 (sauf si déjà fourni à a CMCAS)

Justificatifs liés à l'hébergement (attestation d'affectation, facture d'hébergement, facture de transport...)

NB : ne sont pas pris en compte les excursions, la location de matériel, forfaits de ski...)



## Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale des Industries Electriques et Gazières

---

### Conditions d'attribution

- **1 seule demande ASV par foyer** pour l'année en cours
- Coefficient social inférieur au barème (voir ci-dessous)
- Présentation obligatoire de tous les justificatifs nécessaires à l'étude de la demande

Le séjour pris en considération :

- Devra avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 décembre de l'année en cours
- Ne devra pas être subventionné par la CMCAS dans le cadre des activités décentralisées
- Devra être d'une durée minimum de 7 nuitées
- Le bénéficiaire n'a pas bénéficié de chèques vacances pour l'année en cours

Coefficient social pris en compte

- Coefficient social de < 6799                    **250 euros**
- Coefficient social de 6800 à 8499        **150 euros**
- Coefficient social de 8500 à 12500      **100 euros**
- Au-delà : pas d'Aide Solidaire aux Vacances

---

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

NOM : ..... PRENOM : .....

« Atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié des chèques vacances ou Macartevacances pour l'année en cours afin de pouvoir prétendre à l'aide solidaire aux vacances. »

DATE : .....

SIGNATURE :